

RÉINSCRIPTION WEB 2022-2023

Vous étiez étudiant(e) à l'UM (IUT de Nîmes ou autre) en 2021-2022 et vous vous inscrivez pour 2022-2023 en :

- 1^{re} année de BUT 2^e année de BUT LICENCE PROFESSIONNELLE
 en formation initiale classique par apprentissage vous êtes redoublant(e)

Attention : la réinscription web ne concerne pas les licences professionnelles par contrat de professionnalisation.

NOM : PRÉNOM :

Intitulé formation : :

Pièces à déposer numériquement pour une réinscription (sauf contrat de professionnalisation)

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (en cours de validité)
- 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, **obligatoirement au format JPG ou JPEG**
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité à votre nom ou attestation d'assurance scolaire/extra scolaire pour l'année universitaire 2022-2023
- Attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- Document « Informatique et Libertés » ([formulaire à télécharger sur le site](#))
- Déclaration sur l'honneur ([formulaire à télécharger sur le site](#))
- Récapitulatif d'inscription IA WEB * à rapporter à la scolarité à la rentrée**

SELON LA SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le [formulaire à télécharger sur le site](#)
- Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français) + attestation ou diplôme bac + 2 si vous vous inscrivez en licence professionnelle
- Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2022-2023
- Si vous êtes pupille (Nation/République) le justificatif
- Si vous vous inscrivez par apprentissage l'autorisation d'inscription du CFA EnSup-LR

Attention : le pôle scolarité procédera à la vérification des pièces déposées. Vous serez alerté si votre dossier est incomplet. Vous pourrez éditer vos certificats de scolarité **si votre dossier est complet.**

À la rentrée, vous devrez vous rendre au pôle scolarité avec votre carte d'étudiant 2021-22 ainsi que le **justificatif IA WEB**, pour **actualisation de votre CMS.**

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](#)

<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription/faq-inscriptions>

Pour tout problème contactez : iutn-inscription@umontpellier.fr

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur